

Résolution

2011/44

Examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement

Le Conseil économique et social,

Rappelant la Déclaration de la Barbade¹, le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement² et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement³,

Rappelant également ses résolutions 2009/17 du 29 juillet 2009, et 2010/34 du 23 juillet 2010, sur l'examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement,

Rappelant en outre la résolution 65/2 de l'Assemblée générale du 25 septembre 2010, sur le document final de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement,

Rappelant le rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa douzième session⁴ présentant les vues et l'approche indépendantes du Comité concernant l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement,

Rappelant également que les vulnérabilités propres aux petits États insulaires en développement ont été reconnues par la communauté internationale,

Constatant que les petits États insulaires en développement se sont montrés déterminés à promouvoir le développement durable et continueront de le faire, et reconnaissant l'appui qu'apporte depuis longtemps la communauté internationale,

Sachant que la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice a mis en lumière des lacunes dans l'appui institutionnel accordé aux petits États insulaires en développement, ainsi que d'autres facteurs faisant obstacle à l'application pleine et effective de la Stratégie de Maurice et du Programme d'action de la Barbade,

1. *Charge* le Comité des politiques de développement, dans la limite des ressources existantes, de lui présenter avant sa session de fond de 2013 un rapport contenant les vues et analyses qu'il aura formées sur la façon de renforcer

¹ *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe I.

² *Ibid.*, annexe II.

³ *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

⁴ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2010, Supplément n° 13 (E/2010/33).*

l'application pleine et effective du Programme d'action de la Barbade² et de la Stratégie de Maurice³, y compris de réorienter les efforts pour privilégier les résultats et de réfléchir à des mesures nouvelles et plus efficaces qui permettraient de mieux tenir compte des vulnérabilités et des besoins de développement propres aux petits États insulaires en développement;

2. *Recommande* de considérer le rapport demandé au paragraphe 1 ci-dessus comme une contribution au processus d'examen en cours, amorcé en application du paragraphe 33 de la résolution 65/2 de l'Assemblée générale;

3. *Invite* le Secrétaire général à faciliter les travaux que le Comité des politiques de développement engagera comme suite au paragraphe 1, à la demande du Comité;

4. *Prend note* des recommandations figurant dans le rapport connexe du Secrétaire général au Conseil économique et social⁵.

*54^e séance plénière
5 décembre 2011*

⁵ E/2011/110.